

**SYNTHESE DE LA CONVENTION D'ORGANISATION
TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE
POUR DES TRAVAUX AU TITRE DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Objet de la convention

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) « Loir-et-Cher Numérique » désigne la Communauté de communes du Grand Chambord comme maître d'ouvrage des travaux de réalisation du génie-civil pour le déploiement de la fibre optique dans le cadre de l'opération de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que la réalisation du génie-civil pour le déploiement de la fibre optique à Chambord

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de réalisation du génie-civil pour le déploiement de la fibre optique en € HT	35 146,00 €	FCTVA (16,404%)	7 574,84 €
Maîtrise d'œuvre en € HT	1 577,34 €	Participation SMO	38 601,93 €
Missions complémentaires en € HT (5% des travaux)	1 757,30 €		
Sous-total HT	38 480,64 €		
Montant de la TVA 2015 (20%)	7 696,13 €		
Total des dépenses TTC :	46 176,77 €	Total des recettes :	46 176,77 €

Pour information, autres points de la convention

- Financement de l'ouvrage
- Modalités de versement des participations
- Réception de l'ouvrage
- Actions en justice
- Fin de la mission